



Sommaire

L'UNML saisit le Garde des Sceaux, le Ministre du travail et le premier ministre au sujet des jeunes sous main de justice	en une
Premier bilan des expérimentations "jeunes sous main de justice"	page 2
Les expérimentateurs soutenus dans leur démarche	page 3
Conférence Régionale Midi - Pyrénées : Quel avenir pour les jeunes sous main de justice ?	page 4
Rhône - Alpes : l'accompagnement des jeunes sous main de justice, une priorité régionale	pages 5 / 6
Zoom sur les missions d'un Référent justice de Mission Locale	page 7
Du côté des Missions Locales / Offre d'emploi / L'UNML vous représente	page 8

L'UNML saisit le Garde des Sceaux, le Ministre du travail et le premier ministre au sujet des jeunes sous main de justice

Depuis plusieurs mois, l'UNML s'est emparée du sujet des jeunes sous main de justice. Retour sur cette action menée en collaboration avec les 11 Missions Locales porteuses de l'expérimentation sur ce public spécifique.

Initiée par le Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse, l'expérimentation sociale "jeunes sous main de justice", engagée par 33 Missions Locales (Cf. page 2), est arrivée au terme de son financement le 31 décembre 2011, alors que les évaluations sont prévues mi 2012. La dynamique enclenchée pendant l'expérimentation risque de s'arrêter faute de financement.

Retour sur une action conjointe

Afin d'éviter un effet de rupture, les expérimentateurs montent un groupe de travail pendant le premier semestre 2011 et échangent leurs bonnes pratiques.

Ils saisissent par un courrier officiel l'UNML en septembre 2011 à ce sujet. Devant l'urgence à agir, le 4 octobre dernier l'UNML vote une motion lors de l'Assemblée générale. Cette dernière mandate le Conseil d'administration pour demander la pérennisation des dispositifs en faveur des jeunes sous main de justice en s'appuyant sur le retour d'expérience des structures, et obtenir les moyens financiers le correspondant.

En novembre et décembre, les expérimentateurs et l'UNML réfléchissent sur les moyens d'actions. Un document de 4 pages présentant la démarche est créé. Au bureau de l'UNML du 13 décembre, les membres votent à l'unanimité la rédaction d'un courrier adressé au Garde des Sceaux et Ministre de la justice, Michel Mercier ; au Ministre du travail, Xavier Bertrand et d'adresser une copie au Premier Ministre, François Fillon.



Ce courrier signé par Jean-Patrick Gille, Président de l'UNML, demande pour toutes les structures engagées et celles qui voudraient l'être prochainement :

- "que l'accompagnement des jeunes sous main de justice soit reconnu comme une composante de l'offre de services décrite et financée par l'Etat dans le Cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.
- qu'afin de maintenir l'équité de service sur tout le territoire, un financement spécifiquement dédié à cette démarche soit pérenne, garantissant ainsi une meilleure réinsertion et la prévention de la récidive, la continuité du partenariat initié avec les tous les acteurs, la sauvegarde d'une centaine de postes de conseillers au savoir-faire remarquable".

La démarche a officiellement été lancée par Hervé Hénon membre du bureau de l'UNML, lors de la conférence régionale "Quel avenir pour les jeunes sous main de justice" du 2 février 2012 à Toulouse (Cf. pages 4/5), dans cette même ville où le Grenelle de l'insertion a eu lieu 4 ans auparavant."

Quant aux expérimentateurs, ils vont saisir au niveau local leurs parlementaires mais aussi tous leurs partenaires du monde de l'insertion.

L'UNML soutient toutes les Missions Locales

Le bureau de l'UNML a décidé également la constitution d'un groupe de réflexion pour préparer l'action à mener au niveau national (Cf. page 7). Car si les expérimentateurs présentent des résultats d'ores et déjà tangibles (Cf. page 2) qui démontrent avec force la nécessité de poursuivre et de consolider l'accompagnement de ce public qui cumule les difficultés et qui est en droit de bénéficier d'un service équitable, il ne faut pas oublier la centaine de Missions Locales qui interviennent sur ce sujet avec des moyens financiers très rarement pérennes (Cf. pages 5/6)

Premier bilan des expérimentations "jeunes sous main de justice"

Les 33 Missions Locales qui ont participé à l'expérimentation sociale sur le thème des jeunes sous main de justice ont réalisé leur bilan au 31 décembre 2011, précédant ainsi les évaluations prévues courant du premier semestre. Les chiffres sont intéressants et révèlent la fragilité de ce public jeunes.

Les premiers enseignements marquant de ces résultats sont :

- Près de **4,5%** de jeunes accompagnés sont des **mineurs**
- Le niveau de formation est très faible avec près de **70%** de jeunes de **niveau VI et V-Bis**
- **36,8%** des jeunes ont accédé à **une formation** durant l'accompagnement et **26,7%** à **l'emploi**
- **49,3%** des entretiens ont eu lieu **en détention**
- **30%** des jeunes suivis par les Missions Locales de l'expérimentation ont ainsi pu bénéficier d'un **aménagement de peine**, soit quasiment le double des aménagements de peine de la population sous écrou (Cf. encadré Chiffres clés de l'Administration Pénitentiaire, ci-dessous)
- Les **placements sous surveillance électronique** et **en semi liberté** qui représentent respectivement **37,6%** et **37,9%** sont majoritaires.

Au regard de ces premières données, l'efficacité du suivi des jeunes sous main de justice, notamment au niveau des aménagements de peines, est probante. Si l'on ajoute à ce constat une [publication](#)¹ de la Direction de l'Administration Pénitentiaire en mai 2011, qui relevait que : "Les risques de récondamnation des libérés n'ayant bénéficié d'aucun aménagement de peine demeurent 1,6 fois plus élevés que ceux des bénéficiaires d'une libération conditionnelle", il est impératif de continuer en ce sens.

¹ Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques N° 36 mai 2011

Expérimentation jeunes sous main de justice	Total
Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'expérimentation	1 162
<i>dont mineurs</i>	52
Nombre de jeunes par niveaux de formation	
<i>VI-V bis</i>	743
<i>V</i>	347
<i>IV et +</i>	63
Nombre de jeunes ayant accédé à la formation	428
Nombre de jeunes ayant accédé à l'emploi	311
Nombre d'entretiens individuels	10 989
<i>dont en détention</i>	5 428
Nombre d'aménagements de peine	345
<i>placement sous surveillance électronique</i>	130
<i>semi liberté</i>	131
<i>conditionnelle</i>	64
<i>placement extérieur</i>	20

Chiffres au 31 décembre 2011 - Source Parcours 3

9 projets / 11 Missions Locales porteuses / 33 structures impliquées

- **ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL INDIVIDUALISÉ** : ML Vitry-le-François
- **CIPARE** : ML Puy-en-Velay
- **DERNIER ÉCROU** : ML Pays de Brest / ML Rennes
- **LOTU-BARNEAN** : ML Avenir jeunes Pays Basque
- **AVEC – ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI ET CONSTRUIRE UN PARCOURS PERSONNALISÉ** : ML Haute Garonne / ML Toulouse
- **PLATEFORME D'INSERTION POUR JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE ALLIER** : ML Moulins / ML Vichy / ML Montluçon
- **REBONDS 94** : ML Bièvre Val de Marne / ML plateau Briard ML INNOVAM / ML plaine centrale du Val de Marne / ML villes du nord du bois / ML intercommunale bords de Marne / ML portes de la Brie / ML Maisons-Alfort / ML Orly - Choisy-le-Roi / ML Villeneuve St-Georges - Valenton / ML Ivry sur seine - Vitry
- **RÉUSSIR SA SORTIE (R2s)** : ML Les Ulis / ML Nord Essonne / ML des 3 Vallées / ML de la Mive, ML Val d'Yerres, ML Sud Essonne / ML Evry / ML Grigny, ViTaCité de Massy / ML Val d'Orge
- **UN PAS DEHORS** : ML Agglomération Mancelle / ML Pays d'Alençon

ML porteuse en gras

Chiffres clés de l'Administration Pénitentiaire¹

239 997 personnes prises en charge par l'AP soit :

- 173 022 en milieu ouvert prises en charge par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- **66 975 sous écrou** dont :
 - 60 544 détenus
 - 6 431 non hébergées

La tranche moins de 16 ans/25 ans représente 25,9% des écroués, soit 17 361 personnes dont :

- - de 16 ans : 64 personnes - **0,1%**
- 16 ans à - de 18 ans : 628 personnes - **0,9%**
- 18 ans à - de 21 ans : 5 018 personnes - **7,5%**
- 21 ans à - de 25 ans : 11 651 personnes - **17,4%**

Aménagement de peine

- 16,5 % des condamnés sous écrou en bénéficient (8 467 personnes)
- 32 969 mesures d'aménagement de peine accordées

¹ 1^{er} janvier 2011 - Source AP - justice.gouv

Les expérimentateurs soutenus dans leur démarche

L'arrêt des expérimentations a déclenché des témoignages divers reflétant l'intérêt de cet accompagnement. Qu'ils proviennent de l'Administration Pénitentiaire, de la Justice ou même d'un jeune écroué, ils révèlent l'importance d'assurer cette mission en milieu carcéral, semi ouvert et ouvert.

"Le SPIP de l'Essonne inscrit son action dans une politique volontariste de prévention de la récidive. A ce titre, avec nos partenaires des Missions Locales, nous mettons en œuvre une dynamique favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes publics incarcérés.



Ce partenariat de longue date a pris un nouvel essor en 2009 lors de l'appel à projet du Haut Commissaire à la jeunesse Martin HIRSCH.

Proposer un parcours spécifique adapté aux besoins d'un public de jeunes incarcérés, mettre en œuvre un programme alliant le suivi individuel et la prise en charge collective, initier le programme intra-muros et le finaliser dans le cadre d'un aménagement de peine est un challenge que nous avons relevé.

Ce dispositif a largement fait ses preuves en permettant à plusieurs jeunes de se stabiliser tant sur le plan de l'insertion par l'économique que sur le plan de leur rapport à la loi et au passage à l'acte.

Par conséquent, en 2011, nous avons décidé de renouveler ce projet permettant ainsi au SPIP et aux Missions locales de mieux coordonner leurs pratiques professionnelles afin d'optimiser le programme au delà de l'expérimentation et de l'inscrire dans un dispositif que nous voulons pérenne. "

Nelly OLIVEIRA - Directrice SPIP Essonne

Lettre d'un jeune à la Mission Locale Bièvre-Val de Marne à Fresnes

" Bonjour Monsieur,

Je suis incarcéré depuis le 10 juillet comme vous avez dû l'apprendre.

Je me suis retrouvé dans une bagarre sur Paris, à l'arrivée des policiers j'ai refusé d'arrêter de me battre, j'ai donc repoussé un policier violement mais je n'est pas portée de coups à l'égard des policiers, cela n'exuse pas mon comportement de ce soir là, mais je me suis retrouvé devant un juge pour "violence sur personne dépositaire de l'autorité public" je suis donc multirécidiviste.

Nous nous sommes retrouvé moi et un ami face à 8 autres jeunes dans cette histoire on m'avait volé une montre et une casquette, cela n'exuse rien je vous informe seulement, aujourd'hui je fais vraiment tout pour vite sortir vu que l'on m'a révoqué déjà 8 mois de sursis simple et que à la barre j'ai écopé de 4 mois ma fin de peine est juin prochain.

Désolé de tout vous déballé ainsi, mais c'est parce que je pense qu'à sortir je souhaite vraiment pas m'éterniser ici, de plus je travaillais depuis une semaine dehors sur un chantier, j'en est fait par au juge, Il m'a lui-même dit qu'il ne requerrai pas la peine planché, j'ai donc été incarcéré et j'en suis déjà à près d'un an.

Je souhaite donc vous rencontrer dès que possible afin d'envisager une sortie avant juin, ça peut vous paraître étrange de ma part mais je suis toujours prêt pour exercer une quelconque activité afin de m'intégrer définitivement et réussir un peu ma vie.

Je tenait aussi à vous présenter mes sincères excuses car vous m'avez beaucoup soutenu depuis que je vous connaît donc vraiment je suis désolé et embarrassé à la fois, je vous dit encore merci pour tous ce que nous avons pu faire, ce que j'ai pu faire avec vous.

J'espère vite vous rencontrer pour ne pas perdre mon temps ici. Merci encor de me tenir au courant à bientôt."

Courrier de Stéphanie Gaumet, Substitut du procureur - Tribunal de Grande Instance - Moulins

"La plateforme expérimentée dans le département de l'Allier a démontré que la force et l'intérêt du multipartenariat résident dans la prise en charge globale de l'insertion des jeunes concernés.

En effet, l'évaluation des capacités et des besoins de ces jeunes (qui sont le plus souvent en échec total d'insertion) en terme de formation, de logement, de santé notamment dans le cadre du « guichet unique » que constitue la plateforme permet aux intervenants qui la composent de mettre en oeuvre un projet construit au plus près de la personnalité de chacun des jeunes et assure une grande cohérence entre toutes les mesures qui sont mises en place.

Cette synergie entre les acteurs est un gage de rapidité et d'efficacité dans les projets qui sont présentés à l'institution judiciaire.

Le pilotage par l'interlocuteur privilégié qu'est la mission locale assure un discours clair et partagé par tous les acteurs qui se mettent au service de chaque jeune suivi.

En contrepartie, cette prise en charge permet d'exiger des jeunes auxquels elle est proposée qu'ils démontrent une motivation et un engagement constants dans la réalisation de leur projet, ce qui est essentiel notamment pour l'institution judiciaire lorsqu'elle examine les projets qui lui sont soumis.

Il est capital, dans l'intérêt des jeunes placés sous main de justice mais aussi dans l'intérêt de la société que ce dispositif puisse être soutenu de manière pérenne, l'insertion sociale étant un gage indispensable de prévention de la récidive, préoccupation constante de l'institution judiciaire."

Conférence Régionale Midi-Pyrénées: Quel avenir pour les jeunes sous main de justice ?

Organisée conjointement par les Missions Locales Toulouse et Haute Garonne, cette conférence sur l'avenir des jeunes sous main de justice s'est déroulée le 2 février dernier à la Manufacture des Tabacs de Toulouse.

Deux Missions Locales sont porteuses de l'expérimentation AVEC (Accompagner Vers l'Emploi et Construire un parcours personnalisé). Puisqu'elle touchait à sa fin, elles ont organisé une conférence sur le thème "Quel avenir pour les jeunes sous main de justice" afin d'attirer l'attention sur ce sujet sensible. Pari réussi puisqu'une centaine de participants avait répondu à l'appel malgré la neige !

Animée par Guy Cauquil, professeur associé en Management public à l'IEP de Bordeaux, cette journée d'échanges était composée de trois tables rondes suivies d'interventions de la salle et de deux films présentant les jeunes bénéficiaires de l'expérimentation.

Après une courte introduction de **Muriel Pruvost**, Présidente de la Mission Locale Haute Garonne, soulignant notamment "la nécessité d'inscrire dans la durée l'accompagnement des jeunes sous main de justice", **Jean-Paul Makengo**, adjoint au Maire de Toulouse chargé de la Diversité et de l'égalité des chances a déclaré que "la ville de Toulouse sera toujours là pour accompagner les Missions Locales dans ce combat".

Table ronde 1 : Quelles sont les spécificités de l'accompagnement et des parcours d'insertion des jeunes sortant de détention ?

Différents intervenants ont expliqué leur vision de ce public, leurs pratiques et leurs différentes attentes.

- **Georges Casagrande**, Directeur adjoint du Centre pénitentiaire de Seysses a expliqué que si ces jeunes étaient impulsifs et cumulaient beaucoup de difficultés, il n'y avait pas de spécificités de "traitement" et qu'ils suivaient le "circuit classique des arrivants" ou chaque dossier est traité par une Commission Pluridisciplinaire unique. Cette dernière donne des orientations dans la détention et favorise l'accès vers la formation ou l'emploi, par exemple. Par ailleurs, le quartier des courtes peines (dispositif quasi unique en France) qui permet d'effectuer un travail lié à la peine via des groupes de paroles a été aussi évoqué. " Si nous n'avions pas des associations qui interviennent en milieu carcéral, nous aurions de grandes difficultés à suivre ces jeunes, notamment lors la transition dedans/dehors " a-t-il conclu.



- **Théodore Adin**, Directeur Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) à Seysses a "rendu hommage au travail des Missions Locales et de leurs référents justice qui ont développé des compétences spécifiques, qui

facilitent l'action des SPIP eu milieu fermé et ouvert". Il a ajouté que les Missions Locales sont des partenaires majeurs dans les aménagements de peine et a regretté que les référents justice ne soient pas assez nombreux.

- **Hélène Toméo**, Conseillère Mission Locale Toulouse a détaillé l'expérimentation AVEC. Elle a insisté sur le lien dedans/dehors, c'est à dire la continuité de l'accompagnement du jeune pris en charge par le même interlocuteur de la Mission Locale pendant la détention et à la sortie. "90% des jeunes suivis en prison reviennent à la Mission Locale", a-t-elle expliqué à un auditoire visiblement surpris par une telle fidélité.

- **Amar Belacel**, Vice Procureur de la République en charge de l'exécution des peines a conclu cette table ronde après avoir entendu les différents intervenants. Il a souligné l'importance de la communication entre les spécialistes. "Mais il faut aussi s'interroger sur le comment et le pourquoi des jeunes qui sont arrivés là", car tous les intervenants ont insisté sur les grandes difficultés de parcours de vie de ces jeunes sous main de justice.

Table ronde 2 : Quelles leçons tirer de deux expérimentations Hirsch d'accompagnement et de réinsertion des jeunes incarcérés ?

Echanges autour d'AVEC, plateforme départementale dont l'objectif est d'assurer une continuité entre tous les partenaires de l'insertion afin d'éviter les ruptures, notamment dedans /dehors.

- **Zohra Feret**, Conseillère Mission Locale Haute-Garonne a présenté l'expérimentation (Cf. chiffres ci-dessous). "Sur les 167 jeunes accompagnés, seuls 80 d'entre eux (30 du 31 et 50 de Toulouse) seront évalués par le CREDOC selon la technique de randomisation" a-t-elle rappelé.

- **Marc Martin**, Directeur de l'Ecole Régionale de la deuxième chance a relaté le partenariat avec les Missions Locales dans le cadre d'AVEC. "Cette collaboration entre nous apporte une véritable sécurisation des parcours en limitant non seulement les abandons mais aussi les effets d'opportunités. Il n'y a plus de rupture et l'accompagnement vers l'emploi est désormais systématique. Mais chaque jeune est un défi !"

- **Coralie Ilié**, Attachée commerciale de l'agence d'intérim Proman de Colomiers fait partie des partenaires de la plateforme. Elle choisit de présenter ces jeunes aux clients sensibilisés à cette problématique et qui les acceptent en toute connaissance de cause. "Il est vrai que ce public nécessite de notre part une attention particulière. L'accompagnement coordonné avec la Mission Locale est la clef du succès. Cela fonctionne vraiment " selon elle.

Le centre pénitentier de Seysses et le dispositif AVEC en chiffres

- La tranche 18-25 ans représente 35 % de la population carcérale totale (800 détenus)
- La durée moyenne de séjour est de 5 mois
- 80% des jeunes récidivent
- 167 jeunes ont été accompagnés par AVEC
- 72% ont un niveau IV et V bis
- 27% ont accédé à la formation et 26% à l'emploi
- 30% ont bénéficié d'un aménagement de peine

- **Élodie Alberola**, Chargée de projet du Département Évaluation des Politiques Publiques - CREDOC a déclaré que l'évaluation d'AVEC était en cours et que les conclusions seraient rendues courant mars. *"Les éléments qui ressortent d'ores et déjà sont une réassurance des partenaires et une professionnalisation des pratiques centrées sur le jeune."*

- Enfin, **Anne-Cécile Vidal**, Coordinatrice justice à la Mission Locale des Ulis a présenté l'expérimentation R2S (Cf. page 8)

Table ronde 3 : Quelles perspectives d'avenir pour l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice ?

Les enjeux de l'accompagnement des jeunes sous main de justice ont été débattus lors de cette ultime table ronde.

- **Alain Moulis**, Juge d'application des peines a souligné l'importance de travailler en amont la sortie. *"Nous constatons lors d'une demande d'aménagement de peine, que les jeunes accompagnés par les Missions Locales présentent des projets beaucoup plus aboutis. D'ailleurs l'expérimentation AVEC est un label de confiance auprès des magistrats."*

- **Patrick Autié**, Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a rappelé en ce 2 février 2012, la création 66 ans auparavant de la loi du 2 février 1945 qui a donné naissance à la PJJ. *"Le bénéfice d'AVEC est de rapprocher le jeune non seulement de la société civile mais aussi du droit commun. Car les jeunes incarcérés ont tout de même une chance d'insertion réduite sans ce genre de dispositif"*. Il a regretté que les Missions Locales porteuses de l'expérimentation ne puissent pas intervenir

à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Lavaur, situé dans le Tarn, alors que sur les 54 incarcérés, 41 viennent de Haute Garonne. *"Les mineurs d'aujourd'hui seront les majeurs récidivites de demain. Alors la protection judiciaire de la jeunesse ne pourra pas se faire sans les Missions Locales. Nous vous soutiendrons autant que nous le pourrons."*

Michel Souillac, Directeur de la Mission Locale de Bièvre Val de Marne située à Fresnes (94), porteuse du groupe des expérimentateurs est revenu sur leur travail, mettant en valeur *"la fertilisation croisée d'expériences"*. *"Il faut dépasser le localisme de chaque territoire afin de modéliser l'expérience partagée par les 100 Missions Locales qui travaillent sur le sujet."* a-t-il appelé de ses vœux.

Quand à **Hervé Hénon**, membre du bureau de l'UNML, il a donné la position de l'Union. *"L'accompagnement des jeunes sous main de justice fait partie intégrante des missions des Missions Locales. Il faut dès maintenant, au delà de la sécurisation des actions, faire de la question des jeunes sous main de justice une véritable politique publique. De plus quand on constate le niveau des jeunes incarcérés, c'est aussi sur la prévention du décrochage scolaire qu'il faut agir. C'est en ce sens que les expérimentateurs accompagnés par l'UNML ont souhaité saisir les Ministres de la Justice et du Travail afin d'obtenir la pérennisation de cet accompagnement"*.



Rhône- Alpes : l'accompagnement des jeunes sous main de justice, une priorité régionale.

L'Union Régionale des Missions Locales de Rhône-Alpes regroupent les 48 Missions Locales de la Région. Parmi ses prérogatives, elle a décidé de mettre l'accent sur l'accompagnement des jeunes sous main de justice. Zoom sur cette URML en pointe sur ce sujet.

En 2010, les 48 Missions Locales de Rhône-Alpes ont accompagné plus de 119 994 jeunes dans les 8 départements à travers leurs 318 points d'accueil. A cela s'ajoute 1526 jeunes en détention, soit 854 permanences et 4217 entretiens individuels assurés.

Une action spécifique menée depuis 20 ans

Si les Missions Locales pionnières en la matière ont débuté leur action il y a 20 ans, le réseau s'est réellement structuré depuis 12 ans. Ainsi des permanences ont été mises en place au sein de l'ensemble des 13 établissements pénitentiaires de Rhône-Alpes pour accompagner ces jeunes dont 85 % d'entre eux n'ont aucune qualification. Les conseillers Justice en milieu fermé, au nombre de 13, travaillent en étroite collaboration avec les services du Ministère de la Justice, avec le Service Public de l'Emploi, ainsi que d'autres partenaires opérationnels.

De plus, dans une vingtaine de Missions Locales, des conseillers, personnes ressources, font également l'interface entre les conseillers intervenant en milieu carcéral et le conseiller du territoire d'origine du jeune.

Les difficultés de financement

Comme dans de nombreux endroits du territoire, en dehors de l'expérimentation CIVIS sur le Rhône (financement de 5 postes temps plein sur 3 années), les Missions Locales des autres départements fonctionnent sur des financements multiples (CDAD, ACSE, Communes, Conseil Général, FIPD, SPIP, FIPJ) qui permettent de financer 8 postes (3,5 Etp), sans avoir de lisibilité au-delà d'un an, voire six mois.

Cette répartition très inégale en fonction des territoires (parfois 0,1 Etp pour un centre pénitentiaire, avec même des postes financés sur fonds propres de la Mission Locale), ne permet pas d'assurer une égalité de traitement des jeunes sur l'ensemble du territoire Rhônalpin.



L'apport de l'accompagnement de ce public

Cet accompagnement débute avant la sortie, en détention. Pour ce faire, un certain nombre d'actions sont mises en oeuvre afin de :

- valoriser les acquis et les formations suivis au sein des établissements pénitentiaires
- favoriser l'augmentation du volume des offres d'emploi
- favoriser la hausse du volume des offres de formation
- sensibiliser les entreprises à la problématique des jeunes détenus
- favoriser un accompagnement renforcé et le tutorat sur les activités effectuées au cours de la détention

L'accompagnement se prolonge en dehors de la prison, dans le cadre de mesures d'aménagement de peines via des actions positives qui agissent sur :

- le placement des jeunes dans les entreprises
- l'accompagnement du jeune dans l'emploi
- l'accompagnement de l'entreprise accueillant le jeune.

Ainsi en 2010, 220 jeunes sous main de justice se sont vus proposer des solutions positives, dont 40% vers la formation, et 60% vers l'emploi (12% en CDI, 12% en CDD de plus de 6 mois et 36% en CDD).

Découpage de l'Administration pénitentiaire Rhône-Alpes (inclut une partie de l'Auvergne ...). L'ARML n'est située que sur Rhône Alpes



Le bilan de l'action

Forte de ces années d'expérience en milieu carcéral l'URML a créé des outils qu'elle a mutualisés, mais aussi un groupe régional de référents justice qui n'a eu de cesse de se professionnaliser.

Ce groupe a édité un Guide de la justice pénale des jeunes 16-25 ans pour une meilleure connaissance de la procédure pénale, une meilleure représentation du milieu carcéral et une meilleure identification des réseaux oeuvrant dans ce champ. Diffusé en mars 2006 lors d'une journée régionale à laquelle ont participé près de 250 personnes en présence notamment du Directeur régional de la PJJ et de la Direction régionale de l'Administration Pénitentiaire, ce guide constitue désormais un outil pour tous les

conseillers des Missions Locales. Il est d'ailleurs réclamé par des réseaux partenaires.

Ce travail a engendré des sollicitations de la part d'autres régions : une demande d'intervention de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire auprès des élèves de 1^{ère} année conforte le professionnalisme développé.

Enfin, le groupe a renforcé son partenariat avec l'Administration Pénitentiaire par le biais de formations auprès des référents (notamment sur l'aménagement de peine) et la mobilisation des psychologues intervenant en milieu fermé.

Ce travail a permis de monter en compétences progressivement depuis 4 ans. Les chiffres parlent d'eux même : en 2010, les 48 Missions Locales de Rhône-Alpes ont accompagné plus de 119 994 jeunes dans les 8 départements à travers leurs 318 points d'accueil.

A cela s'ajoute 1526 jeunes en détention, soit 854 permanences et 4217 entretiens individuels assurés.

Les axes de développement

En 2012, l'URML a un projet de signer une Convention de partenariat sur 2011-2013 avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires. Cette dernière permet à chaque référent justice d'avoir, au sein de l'Administration Pénitentiaire (AP), un interlocuteur identifié tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert. Elle facilite les échanges quotidiens entre l'AP et les Missions Locales et permet d'avoir à disposition, dans chaque établissement pénitentiaire, d'un bureau et d'un téléphone avec accès à l'extérieur. Afin de constituer des dossiers CIVIS, ou des documents favorisant l'insertion professionnelle, les circuits et procédures administratives sont assurés par le SPIP (cartes d'identité...). Enfin, dans le but d'optimiser le travail des Conseillers, les psychologues des établissements pénitentiaires peuvent être mobilisés, si nécessaire.

Par ailleurs, grâce notamment à l'action de Jacky Darne, son Président, l'URML a obtenu, pour 2012, des financements 100 000 € de la DIRECCTE et 300 000 € de l'Acisé, ainsi que l'assurance d'un portage politique régional en Conférence Administrative Régionale, sous l'autorité du Préfet de Région.

De plus, l'Administration Pénitentiaire a récemment validé un projet présenté par l'URML le Parcours vers l'Emploi Individualisé et Planifié (PEIP).

"L'objectif de ce projet est de faire accéder à l'emploi durable des jeunes 18-25 ans éligibles à un aménagement de peine, à une alternative à l'incarcération relevant de l'article 723-15 du code de procédure pénal ou condamnés à un Sursis Mise à l'Epreuve avec obligation de travail issus du Milieu Ouvert comme du Milieu Fermé. Ils bénéficieront d'un parcours individualisé et planifié de recherche emploi active ou d'élaboration de projet professionnel. La finalité de cette action, dans ce retour accompagné et progressif au sein de la société civile, est de lutter contre la récidive" explique Thierry Clermont, chef de projet à l'URML.

Pour plus d'infos vous pouvez le contacter : thierry.clermont@missions-locales.org

Zoom sur les missions d'un Référent justice de Mission Locale

En milieu fermé

Le référent justice de Mission Locale intervient dans les établissements pénitentiaires, en détention, sous forme d'entretiens professionnels et, le cas échéant, sous forme d'ateliers ou de prestations d'accompagnement programmés après une demande d'intervention exprimée par le détenu auprès du SPIP ou de la PJJ et validée par un de ces services.

Au cours de son intervention, il valorise tous les acquis antérieurs, y compris pendant la période de détention (enseignement, formation professionnelle, travail en atelier, expérience professionnelle, etc.) et établit un diagnostic en identifiant les éventuels freins à la reprise d'emploi. Il initie alors les premières étapes d'un parcours professionnel et organise les liens et relais extérieurs qui prendront effet au moment de la sortie.



Zohra Feret, Conseillère justice
Mission Locale de Haute Garonne

L'objectif poursuivi est de structurer le parcours d'insertion professionnelle de la personne détenue et de lui permettre d'accéder, le cas échéant, à une ou plusieurs actions proposées par le référent.

Les missions du référent justice en milieu fermé :

- accueil/information accompagnement des jeunes
- préparation à la sortie/aménagement de peine
- animation de réseaux partenariaux et développement de projets
- les actions auprès des établissements à gestion déléguée
- mobilisation d'une offre de services riche :
 - o Validation d'un projet professionnel
 - o Valorisation et validation des compétences
 - o Développement des compétences clefs
 - o Formation
 - o Emploi :
 - o Accès au logement
 - o Santé
 - o Accès aux démarches administratives
 - o Accès au droit et à la citoyenneté
 - o Mobilité

L'ensemble de ces actions est entrepris en étroite collaboration avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et en lien avec le chef d'établissement pour ce qui concerne le milieu fermé. Le référent justice les tient informés des démarches proposées aux personnes placées sous main de justice. L'Administration Pénitentiaire s'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des référents Justice.

En milieu ouvert

Les jeunes 16-25 ans placés sous main de justice, disponibles pour rechercher un emploi, suivis par le SPIP ou la PJJ en milieu ouvert, relèvent de la Mission Locale de leurs lieux de résidence.

Cela concerne des personnes en aménagement de peine, et / ou en peine alternative à l'incarcération, et/ou en recherche de solutions pour un éventuel aménagement de peines... Ces personnes ne sont plus détenues mais elles peuvent encore être sous écrou (semi-liberté, placement sous surveillance électronique, placement extérieur). Cela peut aussi concerner des personnes libérées définitivement qui, à leur demande, peuvent être suivies par le

SPIP ou la PJJ pendant une durée de 6 mois.

Les missions du référent justice en milieu ouvert :

- Relais d'informations pour l'ensemble de l'équipe Mission Locale.
- Possibilité d'organisation d'actions de sensibilisation (forums, expositions, etc.).
- Mise en place d'un partenariat opérationnel local sur cette problématique.
- interventions d'appui auprès du SPIP ou PJJ :
- mobilisation d'une offre de services riche (idem milieu fermé)
 - soit le jeune réside sur le territoire d'intervention du référent justice, auquel cas le suivi continue à se faire auprès de la Mission Locale avec comme objectif la sécurisation du parcours sur plusieurs axes,
 - soit il réside sur un autre territoire, auquel cas le maillage territorial mis en place depuis plusieurs années par les Missions Locales de la Région Rhône-Alpes, ainsi que la coordination régionale permettront de passer les relais nécessaires au référent de la Mission Locale du territoire d'origine ou de nouvelle domiciliation du jeune pour une poursuite de cet accompagnement.

Groupe national de réflexion

L'UNML lance dès maintenant un groupe national de réflexion et d'action sur le sujet des jeunes sous main de justice, animé par Hervé Hénon. Toutes les structures parties prenantes intéressées (expérimentatrices ou pas) sont invitées à contacter pour plus d'informations Audrey Lemaire : com@unml.info - 06 25 79 28 54

Du côté des Missions Locales

Réussir sa sortie (R2S) : une expérimentation phare du réseau de l'Essonne

Le bilan de l'action Réussir sa sortie (R2S) a été présenté le 20 janvier dernier à la Mission Locale des Ulis, en présence de Maud Olivier, sa présidente et de Pierre Lambert, Préfet délégué pour l'égalité des Chances auprès du préfet de l'Essonne, notamment. A cette occasion, un film retraçant cette expérimentation a été projeté pour illustrer l'apport de cette dernière, à travers le point de vue de différentes parties prenantes, dont de jeunes détenus.



eux ont (ou vont) trouvé une solution d'emploi ou de formation.

"La mission commune des Missions Locales et des partenaires de R2S est de permettre au jeune purgeant une peine de prison d'accéder au dispositif de droit commun, tout en proposant une phase de transition. A la sortie de détention, nombreux sont les jeunes qui ont besoin d'un temps de décompression, de réadaptation et d'accompagnement spécifique vers l'emploi, la formation... Il est utile de rappeler que la démarche s'inscrit dans le cadre de l'égalité aux chances, de préparation à la sortie et de prévention de la récidive par le biais de différents leviers tel que l'emploi, la formation et la mobilisation sur un parcours d'insertion" a tenu à préciser Anne-Cécile Vidal, coordinatrice régionale des missions locales à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Chez les détenus passés par R2S, le taux de récidive est tombé à 15%. Une baisse qui s'explique notamment par le fait que la plupart d'entre eux sont parvenus à accéder à un emploi ou à une formation.

Retour sur R2S

La Mission Locale des Ulis coordonne cette opération départementale avec les neuf autres structures du département, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

L'objectif de R2S est de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation et de lutter contre la récidive. Depuis 2009, année du lancement de l'expérimentation dans le cadre de l'appel à projet "Hirsch", 116 jeunes Essonnais âgés de 18 à 25 ans, et tous incarcérés à Fleury-Mérogis, sont passés par ce dispositif.

"Près de 40% des détenus qui rentrent chaque année à Fleury ont moins de 25 ans. Parmi eux, on compte environ 250 Essonnais. Et 68% d'entre eux sont en récidive" a rappelé Maud Olivier dans son discours.

Le programme démarre alors qu'ils sont encore en détention. Il dure deux mois à l'intérieur et deux mois à l'extérieur si l'aménagement de peine est accepté. Durant la première phase un bilan est fait avec le jeune détenu : niveau scolaire, papiers d'identité ou Carte vitale — projet professionnel, réalisation d'un CV... Puis, lorsque l'aménagement est validé, le jeune passe par un « sas » de 15 jours, permettant une bonne transition entre la détention et la liberté. Ensuite, il travaille son projet professionnel, se remet à niveau et effectue des recherches d'emploi avec l'aide de Free Association. La Mission Locale continue d'assurer le suivi du jeune. Sur les derniers groupes qui sont passés, Free Association estime que 70% d'entre

R2S 2011

Face à cette réussite, R2S 2011 a été lancé en mars dernier en collaboration avec le SPIP de l'Essonne, la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, le Centre de Semi-liberté, le tribunal d'Evry et l'organisme de formation FREE Association. Soutenu par le Fonds social européen, à hauteur de 122 000 € mais aussi par l'État, représenté par le Préfet délégué Pierre Lambert qui a réitéré le financement d'une partie de la démarche pour 2012. R2S 2011 concerne 44 jeunes hommes essonnais, incarcérés à Fleury-Mérogis qui, durant 4 mois, sont pris en charge en 2 phases : une phase en détention de 8 semaines et une phase à l'extérieur de 8 semaines.

Il reste maintenant à pérenniser financièrement ce dispositif sur le long terme. Comme le rappelle Martin Hirsch dans le film : *"j'espère que les différents financements prendront le relais, non pas seulement pour pérenniser ce qu'il s'est fait dans l'Essonne mais pour l'étendre aux autres départements en leur demandant d'utiliser les méthodes qui ont montré leur succès."*

Pour visionner le film R2S, c'est [ici](#)

Offre d'emploi

1 nouvelle offre disponible sur notre site : rubrique offres d'emploi

- Directeur H/F – Mission Locale de Toulouse



L'UNML vous représente

6 février : Groupe National de travail CPO sur l'élaboration de la notice d'appui

7 février : Rencontre avec le CARIF - IDF

8 février : Sous-groupes nationaux de travail CPO analyse et données de contexte + Système d'informations / Colloque "inversé" de l'Adie

9 février : Conseil d'administration UNML / Groupe CNML - UNML sur les 30 ans des Missions Locales

10 février : Section Paritaire Professionnelle - Uniformation